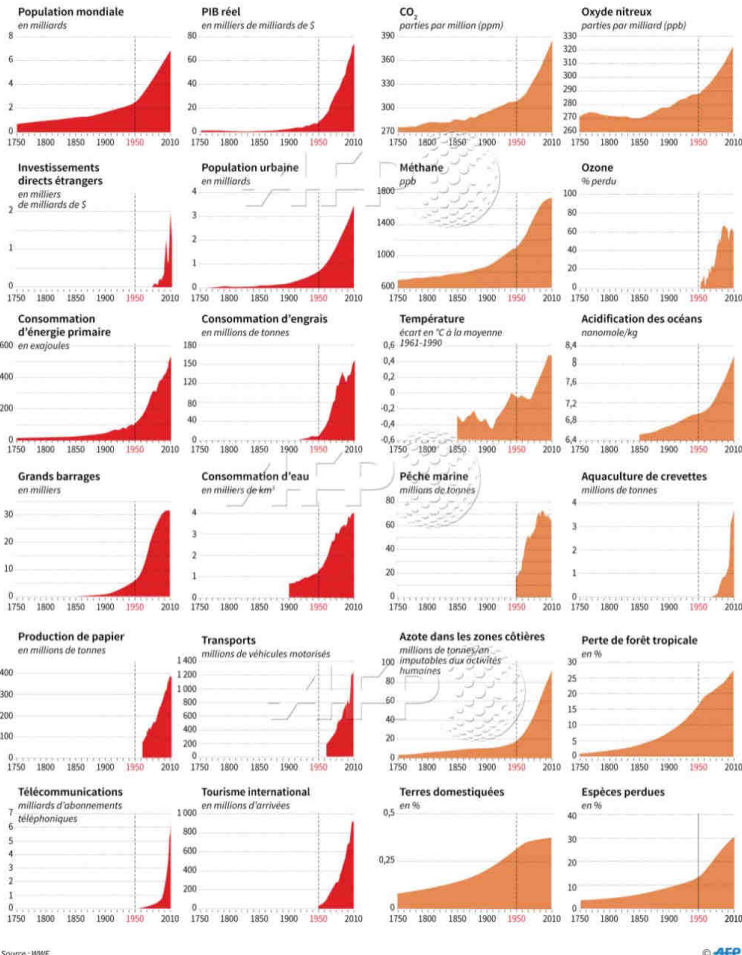


Activité 3. Etude de documents sur l'Anthropocène

Document 1. La « Grande Accélération »



Document 3. Les politiques de l'Anthropocène

« Un droit international s'est peu à peu construit, de façon très fragmentée : chaque nouveau problème a donné lieu à un nouveau traité ou à un nouvel instrument légal. Il en est résulté une architecture juridique extraordinairement complexe, qui entrave sa mise en œuvre.

La construction de ce droit a été rythmée par une série de grands sommets internationaux : Stockholm 1972, Rio 1992, et bien sûr la COP21 de Paris en 2015. Autant de grand-messes dont beaucoup remettent aujourd'hui en cause la pertinence et l'utilité. Ces « internationales de l'environnement » restent pourtant indispensables pour organiser et structurer la coopération. Qu'il s'agisse du changement climatique, de la destruction de la couche d'ozone ou de la désertification, la mondialisation des problèmes au cours des années 1980 a mis en évidence les limites des politiques nationales, et imposé la nécessité de passer à l'échelon supérieur : une gouvernance mondiale de l'environnement, structurée autour du concept de développement durable mis au point en 1986, et dont le Sommet de la Terre de Rio a constitué l'apogée.

La coopération internationale est aujourd'hui très perturbée. D'une part, la montée des nationalismes et des populismes, partout dans le monde, menace la capacité à agir ensemble. Quel sens donner au concept de « maison commune » - que révèle l'étymologie d'écologie -, si les politiques se replient derrière les frontières nationales ? (...) Alors que tous les indicateurs virent au rouge et que les experts alertent sur le temps perdu, la diplomatie environnementale semble atteindre des limites, allant jusqu'à remettre en question le modèle même de négociations : gouvernements et société civile se renvoient volontiers la responsabilité de l'action collective.

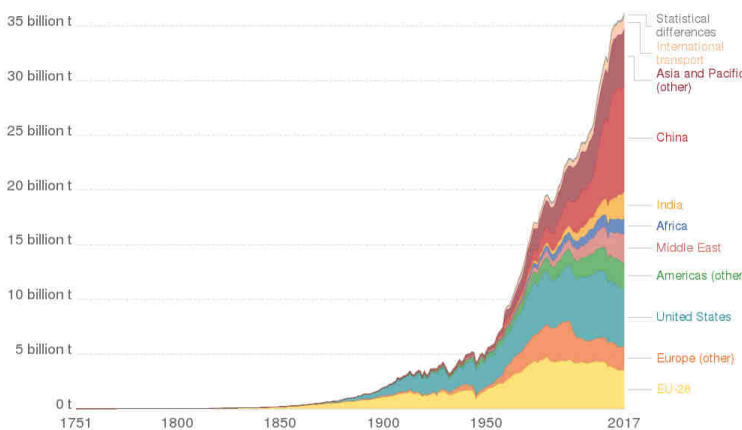
D'autres acteurs émergent cependant : les ONG qui se montrent de plus en plus structurées et mondialisées, les peuples indigènes, qui réclament d'être écoutés et pris en compte, les villes et les entités locales, qui s'affirment comme des partenaires essentiels et réclament un siège à la table des négociations.

(...) Partout dans le monde des sondages font apparaître des tendances [de volonté d'agir des populations contre les dégradations environnementales]. Elles restent à confirmer, sachant que moins de 10% des pays signataires de l'accord de Paris respectent les objectifs auxquels ils sont engagés. Mais on sent poindre les signes d'un nouveau chapitre des politiques de l'Anthropocène. »

François Gemenne et Aleksandar Rankovic, *Atlas de l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2019, p. 122-123

Document 2. La répartition géographique des émissions de CO2 par régions

Annual total CO₂ emissions, by world region



Source: Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC); Global Carbon Project (GCP)
 Note: The difference between the global estimate and the sum of national totals is labeled "Statistical differences".

QUESTIONS

1. Caractériser la « Grande Accélération » et expliquez pourquoi elle est parfois associée au début de l'Anthropocène. **Doc. 1**
2. La responsabilité de l'entrée dans l'ère de l'Anthropocène est-elle globale ? **Doc. 2**
3. Pourquoi les « politiques de l'Anthropocène » doivent être globales pour être efficaces ? Quels sont les freins à ces politiques ? **Doc. 3**